



MAIRIE  
DE  
LARGENTIÈRE  
07110

Tél : 04.75.39.28.60

Fax : 04.75.39.20.58

Mel : [mairielargentiere@wanadoo.fr](mailto:mairielargentiere@wanadoo.fr)

Site : [www.largentiere.fr](http://www.largentiere.fr)

# Marché public de maîtrise d'œuvre

## Règlement de la consultation – Requalification des traversées d'agglomération et avec création d'un parking paysager et liaisons piétonnes

### Règlement de la consultation

**Date limite de réception des offres : mardi 17 mai 2016**

**Heure limite de réception des offres : 16H00**

# **1 Objet et étendue de la consultation**

## **1.1 Objet du marché**

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour requalification avec des travaux de réseaux, rénovation des réseaux humides, rénovation des réseaux secs. Le projet sera réalisé en trois tranches (détaillé au point 5 du CCTP)

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 3 715 468 euro HT. Le marché est basé sur cette estimation provisoire de la mairie, qui sera par la suite modifiée en fonction du montant prévisionnel des travaux sur lequel s'engagera le maître d'œuvre.

## **1.2 Etendue de la consultation**

La présente procédure adaptée de maîtrise d'œuvre est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

## **1.3 Décomposition de la consultation**

RD 5 - Tranche Ferme

Parkings et cheminements piétons - Tranche Conditionnelle 1

RD 305 - Tranche Conditionnelle 2

## **1.4 Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors du dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats qui participent à cette consultation s'engagent auprès du maître d'ouvrage :

- à mobiliser sur cette mission toute la compétence et les moyens nécessaires à la satisfaction des exigences du maître d'ouvrage formulées dans son cahier des charges ;
- à solliciter les honoraires en rapports avec les prestations à effectuer, ainsi que les responsabilités attachées aux rôles des cotraitants, notamment du mandataire ;
- à agir en toute transparence et loyauté à l'égard des intérêts du maître d'ouvrage ;
- à travailler en toute neutralité et indépendance vis-à-vis des sociétés susceptibles d'intervenir ;
- à ne pas accepter de rémunération autre que celle convenue contractuellement avec le maître d'ouvrage.

## **1.5 Contenu de la mission**

Etablissement du diagnostic « études préliminaires » ; étude avant-projet ; étude projet ; assistance aux contrats de travaux ; visa des documents d'entrepreneurs ; mission coordination pilotage ordonnancement ; dossier d'exécution des travaux ; assistance aux opérations de réception des ouvrages.

## 2 Conditions de la consultation

### 2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de réception des offres.

### 2.2 Délai d'exécution

Pour la tranche RD5 tranche ferme avenue de la République, les délais d'exécution des documents et du dossier des ouvrages exécutés (AOR), exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivant :

Les missions	Délai exprimé en semaines
<b>DIAG</b> Etablissement du diagnostic « étude préliminaires »	2
<b>AVP</b> étude avant-projet	2
<b>PRO</b> étude projet	2
<b>ACT</b> assistance aux contrats de travaux (lancement de la consultation des entreprises avant le 1 Juillet 2016)	2
<b>VISA</b> visa des documents d'entrepreneurs (ouverture des plis avant le 1 <sup>er</sup> Septembre 2016)	6
<b>DET</b> dossier d'exécution des travaux	2
<b>AOR</b> assistance aux opérations de réception des ouvrages	4

Le tranche conditionnelle 1 parking d'accueil et cheminements piétons.

Les missions	Délai exprimé en semaines
<b>DIAG</b> établissement du diagnostic étude préliminaires	3
<b>AVP</b> étude avant-projet	2
<b>PRO</b> étude projet	2
<b>ACT</b> assistance aux contrats de travaux	2
<b>VISA</b> visa des documents d'entrepreneurs	2
<b>DET</b> dossier d'exécution des travaux	6
<b>AOR</b> assistance aux opérations de réception des ouvrages	4

Pour la tranche conditionnelle 2 RD 305 du pont des remparts au Carrefour, les délais d'exécution des documents et du dossier des ouvrages exécutés (AOR), exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants :

Les missions	Délai exprimé en semaines
<b>DIAG</b> établissement du diagnostic étude préliminaires	3
<b>AVP</b> étude avant-projet	2
<b>PRO</b> étude projet	2
<b>ACT</b> assistance aux contrats de travaux	2
<b>VISA</b> visa des documents d'entrepreneurs	6
<b>DET</b> dossier d'exécution des travaux	2
<b>AOR</b> assistance aux opérations de réception des ouvrages	4

Les tranches ne sont pas cloisonnées ; le maître d'œuvre est encouragé à avoir une réflexion globale sur les trois tranches.

## **2.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

## **3 Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement

La procédure est ouverte et toute entreprise habilitée à se porter candidate à un marché est autorisée à répondre à cette consultation. Chaque candidat ou groupement d'entreprise doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

## **4 Présentation des candidatures et des offres**

### **4.1 Date limite de remise des offres**

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 17 mai 2016 à 16 heures.

### **4.2 Pièces exigées au titre de la candidature**

- Le formulaire DC 1 (lettre de candidature)
- Le formulaire DC 2 (déclaration de candidature)

Ces deux formulaires sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), plus précisément à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/formulaires-declaration-candidat>

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics
- Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaires
- Une déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Avant de procéder à l'examen de leur candidature, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de dix jours.

### **4.3 Pièces exigées au titre de l'offre**

- Le présent règlement de consultation à accepter sans modification, tamponné, daté et signer
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans modification, tamponné, daté et signé
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans modification, tamponnée, daté et signé
- L'acte d'engagement complété, tamponné, daté et signé
- La décomposition des honoraires par mission, complété, tamponné, datée et signée

- Une note méthodologique (6 pages recto verso minimum, 8 pages recto verso maximum) avec :
  - Une analyse des enjeux exprimés par le maître d'ouvrage
  - Une indication des délais et du temps passée par chaque intervenant prévu pour chaque étape des éléments de mission
  - Une méthodologie envisagée pour la réalisation des éléments de la mission
  - Un planning prévisionnel
  - Une présentation des moyens matériels affectés à l'exécution du marché
  - Tout élément de précision jugé utile par le candidat
- Le curriculum vitae détaillé des intervenants
- L'indication de l'appartenance à un organisme professionnel et de l'engagement du candidat à respecter la charte de déontologie dudit organisme
- La liste des principales missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importance ou de complexité équivalentes en détaillant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance et la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission effectuée. Chaque référence sera présentée sous forme d'une page de format A4 maximum.

## **5 Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères d'attribution indiqués ci-dessous :

- 40 % : prix des prestations noté sur 10
  - Note =  $\frac{10 \times \text{prix proposé le plus faible de toute les offres}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$

Offre de prix la plus faible notée 10/10

- 20 % : Expérience notée sur 10 en prenant en compte :
  - La liste des principales missions de maîtrise d'œuvre d'infrastructure effectuées (maximum 5) pour des opérations d'importance ou de complexité équivalentes (*liste exigée au 4.3 du présent document*)
- 20 % : Organisation et moyens noté sur 10 points en prenant en compte :
  - Les moyens humains affectés à l'exécution du marché pour chaque phase de la mission (notamment délais et temps passé par chaque intervenant sur chaque phase), en précisant les curriculum vitae détaillés de chaque intervenant.
  - Les moyens matériels affectés à l'exécution du marché. (note méthodologique et CV exigés au 4.3 du présent document)
- 20 % : Réponse aux besoins notée sur 10 points en prenant en compte :
  - La perception du projet par le candidat, en analysant les enjeux exprimés par le maître d'ouvrage et en justifiant la prise en compte de ceux-ci dans la méthodologie de l'offre.
  - La méthode d'étude proposée à chaque phase de la mission, en soulignant les points forts de la démarche et son adéquation avec les besoins du maître d'ouvrage. (*note méthodologie exigée au 4.3 du présent document*)

## **6 Condition de retrait des dossiers de consultation et de remise des offres**

### **6.1 Retrait des dossiers de consultation**

Les dossiers de consultation peuvent être retirés sur :

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2016\\_076b21QHvJ](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2016_076b21QHvJ)

ou

<http://www.largentiere.fr/la-mairie/marches-publics/>

### **6.2 Modalités de remise des offres**

Les plis seront remis par voie postale ou par voie électronique à l'adresse :  
mairielargentiere@wanadoo.fr

#### **Voie postale :**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

OFFRE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET REQUALIFICATION DES TRAVERSES NE PAS OUVRIR
---

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document. Il devra être remis contre récépissé pendant les horaires d'ouverture de la Mairie de Largentière, du lundi au Vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 16h00.

OU s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal. Le pli doit parvenir à destination avant les date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Commune de Largentière  
3 avenue Félicien Blanc  
07 110 LARGENTIERE

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminements du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

#### **Voie électronique :**

La transmission électronique est autorisée pour cette consultation, par l'intermédiaire du site :  
[www.achatpublic.fr](http://www.achatpublic.fr).

## **7 Négociation**

A l'issue de l'étude des offres, une négociation pourra être envisagée avec les candidats.

## **8 Variantes**

Les variantes ne sont pas acceptées pour ce marché.

## **9 Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements qui leurs seraient nécessaires au cours de leur études, les candidats devront contacter les personnes suivantes :

### Renseignements administratifs :

BOYER Bernard  
Secrétaire de Mairie  
04.75.39.28.62

### Renseignements techniques :

EMMANUEL Clément  
04.75.39.28.60

Les visites sur site sont laissées à l'initiative des candidats.

A ....., le .....

Le candidat

(Mention manuscrite « lu et approuvé », signature et cachet de l'entreprise)